



# Commune de Sainte-Ruffine

---

**Compte Rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2020 à 19h00**  
**Sous la Présidence de Monsieur Daniel BAUDOÛIN**  
**Date de convocation : 26 août 2020**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

**Etaient présents** : Mesdames COUPPEY Annick, DAMOISELET Fabienne, DOGNY Manon, HAHN Sylvie, LAMISSE Véronique, RIPPLINGER Valérie, Messieurs BARTHÉLÉMY Jean-Baptiste, BAUDOÛIN Daniel, BOTELLA Gérard, CARL Christophe, HOETLZEL Patrick, JOYEUX Jean-Pierre, MONCHAMPS Hugues et SCHNEIDER Roland

**Etait absente excusée** : Madame GRENOUILLET Laurence

Secrétaire de séance : Madame HAHN Sylvie

## **Délibération n°110 – Projet DETR et DSIL – Mise en place d’ampoule LED dans les rues de la commune**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal les différents devis de remplacement de 50 lanternes vétustes et de 49 plateaux LED.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la réalisation de ces travaux et accepte le devis de l’entreprise UEM 57014 METZ devis n°YF2624709 en date du 28 août 2020 d’un montant de 39 898.96 euros hors taxe. Il demande à Monsieur le maire que soit déposé auprès de la Préfecture de la Moselle – Bureau de l’Aménagement du Territoire un dossier d’une demande de subvention DETR/DSIL 2020. les travaux seront réalisés des accords de la Préfecture de la Moselle.

Financement de ces travaux :

- Montant TTC	47 878.75 euros
- FCTVA à charge de la commune	7 979.79 euros
- Montant HT	39 898.96 euros
- Subvention DETR/DSIL	23 939.37 euros
- Financement commune – fonds propres	15 959.59 euros

## **Délibération n°111 – Projet de DETR et DSIL - Mise en sécurité portail de l'Ecole Primaire**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal les devis relatif à la mise en Sécurité du portail de l'école primaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la réalisation de ces travaux et accepte le devis de l'entreprise CAPIT'ELEC ROZÉRIEULLES devis n°20200971 en date du 1er septembre 2020 d'un montant de 530.00 euros hors taxe et le devis de l'entreprise SCHINDLER METZ devis n°150621464 en date du 28 août 2020 d'un montant de 10590.00 euros hors taxe. Il demande à Monsieur le maire que soit déposé auprès de la Préfecture de la Moselle – Bureau de l'Aménagement du Territoire un dossier d'une demande de subvention DETR/DSIL 2020. les travaux seront réalisés dès accords de la Préfecture de la Moselle.

Financement de ces travaux :

- Montant TTC 13344.00 euros
- FCTVA à charge de la commune 2224.00 euros
  
- Montant HT 11120.00 euros
- Subvention DETR/DSIL 6672.00 euros
- Financement commune – fonds propres 4448.00 euros

## **Délibération n°112 – Adhésion contrat d'assurance des risques statutaires 2021/2024 – Personnel communal**

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

**VU** le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 27 novembre 2019, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **AXA FRANCE VIE**

Courtier : **GRAS SAVOYE – BERGER SIMON**

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024)

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

• **Agents affiliés à la CNRACL**

**Risques garantis :** Décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire

**Conditions :** (taux / franchise)

Tous les risques avec une **franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire** à un taux de : 5,93 %

Tous les risques avec une **franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire** à un taux de : 5,29 %

Tous les risques avec une **franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire** à un taux de : 4,83 %

• **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC**

**Risques garantis :** Accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique :

**Conditions :** (taux / franchise)

Tous les risques avec une **franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire** à un taux de : 1,61 %

Au(x) taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion.

Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

**Article 2 : Le Conseil Municipal DECIDE** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

**Article 3 : Le Conseil Municipal DECIDE** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant.

**Article 4 : Le Conseil Municipal CHARGE** le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

**Article 5 : Le Conseil Municipal PRÉVOIT** les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.